



Communiqué de presse

Un doublement des aides couplées dans les seules zones traditionnelles est largement insuffisant pour relancer la production de blé dur !

Paris, le 1^{er} juillet 2025 – À l'issue du Conseil Supérieur d'Orientation (CSO) réuni ce jour, l'AGPB prend acte du doublement des aides couplées pour la culture du blé dur mais déplore le manque d'ambition pour relancer la production. La décision de réduire le transfert du 1^{er} vers le 2nd pilier de la PAC à seulement 190 millions d'euros sera insuffisante pour espérer maintenir, et surtout relancer la production française déjà très fragilisée alors qu'elle est essentielle à la fabrication de pâtes « made in France ».

« Si l'on peut souligner la reconnaissance implicite des difficultés traversée par la filière blé dur par le doublement des aides couplée en zones traditionnelles pour la production de blé dur, suite à nos alertes récemment adressées à Annie Genevard, cela reste totalement insuffisant pour reconstruire une politique de soutien adaptée aux enjeux de souveraineté alimentaire ! Reste également en question le sujet des semences certifiées ! » alerte Eric Thirouin, président de l'AGPB, l'Association Générale de Producteurs de blé.

Pour rappel, les surfaces cultivées en blé dur été divisées par deux depuis 2010 et les Français consomment aujourd'hui 570 000 tonnes de pâtes, dont près de 65% sont importées et 92 000 tonnes de couscous, dont 39% importées.

L'AGPB rappelle que selon les évaluations de la profession, c'est près d'un milliard d'euros qui ne seront pas dépensé au sein du second pilier...Mais qui auraient pu être transférés vers le 1^{er} pilier de la PAC pour soutenir la production en grandes cultures et notamment de blé dur. La révision à mi-parcours représentait la seule opportunité pour réorienter ces fonds.

Pour l'AGPB, c'est donc au sein du 2nd pilier qu'une reprogrammation ambitieuse doit désormais être envisagée cet été pour affecter ces ressources à des mesures réellement efficaces :

- **Déplafonnement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** pour les grandes cultures, en particulier en zones intermédiaires. Aujourd'hui, les plafonnements budgétaires rendent ces dispositifs non viables économiquement en imposant des contraintes sur l'ensemble de la surface de l'exploitation, mais ne les compensant que sur une partie de celle-ci.
- **Réflexion de fond pour un soutien structurel aux grandes cultures** en zones défavorisées simples, où les exploitations font face à des difficultés croissantes, sans accompagnement adapté à leur réalité.

Alors que les céréaliers connaissent une troisième année noire (moisson 2024 catastrophique, cours au plus bas, explosion des coûts de production) et que leurs revenus risquent d'être à nouveau les plus faibles toutes filières agricoles confondues (y compris derrière l'élevage ovins/caprins), les arbitrages doivent désormais s'orienter vers un soutien cohérent, ciblé et durable pour les grandes cultures françaises. « La sécurisation du revenu des producteurs, la transition agroécologique et le maintien de la souveraineté alimentaire passent par une mobilisation complète des fonds disponibles, au plus près des besoins de terrain. Les producteurs attendent des réponses concrètes, à la hauteur des enjeux ! » conclut Éric Thirouin en appelant la ministre à en prendre la mesure.

A propos de l'AGPB :

L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr

Contacts presse : Hélène MILESI / Helene.milesi@comfluence.fr / 06 71 73 92 06
